

Vaccination anti-COVID chez les personnes allergiques

Pr A. Barbaud, Pr A. Soria, Dr J. Castagna – Service de Dermato-allergologie - Hôpital Tenon

1. La vaccination anti-COVID est **bien supportée** par les personnes allergiques.
2. **Un nombre extrêmement limité** de personnes nécessitent un bilan avant cette vaccination.
3. Le service de Dermatologie et Allergologie de Tenon **n'est pas un centre de vaccination**.
4. Le service ne délivre **pas de certificat de contre-indication** à la vaccination.
5. **Les réserves vis-à-vis de la vaccination doivent être strictement analysées** par le médecin traitant ou un médecin d'un centre de vaccination selon les recommandations du tableau ci-dessous.
6. Le **médecin traitant ou le médecin du centre de vaccination doivent définir avec le patient dans laquelle des catégories** définies ci-dessous il se trouve. Si le patient a des antécédents d'allergie à un médicament injectable ou à un vaccin, le médecin doit vérifier dans le Vidal si ce médicament contient ou non des polyéthylèneglycols (= PEG = macrogol) ou des polysorbates (= Tween) ou huile de ricin polyoxyéthyléné, ce qui est extrêmement rare.
7. **Si et seulement si**, le médecin a vérifié que le patient **se situe dans la catégorie « rouge »**, le médecin peut alors contacter le service d'Allergologie de l'hôpital Tenon en notant bien que le service sera fermé du 02 au 23 Août 2021. Une ligne téléphonique pour avis entre médecins sera ré-ouverte l'après-midi du lundi au vendredi à partir du 23/08/21.
8. **Aucun rendez-vous** ne sera donné à un patient **sans que cette fiche soit dûment remplie**, le médecin précisant sur quels arguments le patient appartient bien à la catégorie des personnes à risque (catégorie « rouge » du tableau joint).
9. **Les personnes ayant de graves antécédents allergiques non liées au PEG peuvent être vaccinées dans tout centre de vaccination avec une surveillance de 30 minutes** (cadre jaune du tableau)

CATÉGORIES D'ALLERGIES

Un avis allergologique doit être pris AVANT vaccination si :

- Antécédent d'anaphylaxie à un vaccin anti-COVID 19
- Antécédent d'allergie immédiate à un médicament injectable contenant du PEG (macrogol), du polysorbate 80, de l'huile de ricin polyoxyéthyléné (certains : corticoïdes retards, chimiothérapies, biothérapies, produits pégylés, vaccins anti-hépatite A et HPV ...)
- Antécédent de réaction anaphylactique grave à un médicament oral dont le principe actif est du PEG (préparations coliques, certains laxatifs)
- Antécédent d'allergie prouvée au PEG (macrogol), polysorbate 80 ou huile de ricin PEG

Vaccination avec surveillance prolongée : risque modéré, patients pouvant être vaccinés dans **tout centre de vaccination :**
Surveillance 30 minutes

- Antécédent d'anaphylaxie de grade II ou III quelle que soit sa cause autre que celles sus-citées
- Réaction retardée généralisée à un vaccin anti-COVID 19 (éruption cutanée ou dyspnée apparaissant plus de 2 heures après l'injection)

Surveillance 60 minutes

- Mastocytose avec antécédent d'anaphylaxie
- Mastocytose mal équilibrée

Vaccination normale (tout centre de vaccination, durée de **surveillance normale de 15 minutes**)

Tous les autres antécédents allergiques :

Réaction locale à un vaccin anti-COVID 19

Allergie à un médicament oral

- Urticaire, angioedème
- Réactions retardées, toxidermies même graves (DRESS, syndrome de Lyell ou de Stevens-Johnson)

Antécédents familiaux allergiques, y compris d'anaphylaxie

Rhinite, conjonctivite, asthme allergique aux pneumallergènes

Eczéma de contact, urticaire ou angioedème chronique, angioedème bradykinique

Mastocytoses n'ayant jamais eu de réaction allergique

Allergie au latex : urticaire, angioedème, eczéma

Allergie aux venins d'hyménoptères

- Urticaire, réaction au site d'injection
- Anaphylaxie

Allergie alimentaire : Non grave, syndrome oral, urticaire, eczéma

ROUGE

JAUNE

VERT

Fiche à remplir par le médecin demandant un avis allergologique. Sans cette fiche dûment remplie aucun rendez-vous ne sera donné. Avec date, signature, tampon avec RPPS du médecin

Antécédent justifiant un avis allergologique avant vaccination :

- **Anaphylaxie à un vaccin anti-COVID 19** ☐

Quel type de vaccin :

Date de l'injection :

Délai d'apparition de l'anaphylaxie après injection :

Manifestations : urticaire ☐ angioedème ☐ asthme ☐ troubles digestifs ☐ hypotension ☐ (donner les chiffres) :

- **Allergie immédiate à un médicament injectable contenant du PEG (macrogol), du polysorbate 80, de l'huile de ricin polyoxyéthyléné (per exemple corticoïdes retards, chimiothérapies, biothérapies, produits pégylés, vaccins anti-hépatite A et HPV ...)** ☐

Date de survenue :

Nom du médicament :

Nom de l'excipient posant problème tel qu'il est noté dans le Vidal :

Manifestations : urticaire ☐ angioedème ☐ asthme ☐ troubles digestifs ☐ hypotension ☐ (donner les chiffres) :

- **Réaction anaphylactique grave à un médicament oral dont le principe actif est un PEG (préparations coliques, certains laxatifs)** ☐

Nom du médicament :

Nom du PEG et poids moléculaire posant problème tel qu'il est noté dans le Vidal :

- **Allergie prouvée au PEG** (macrogol), polysorbate 80 ou huile de ricin polyoxyéthyléné ☐

Date des tests

Nom de l'allergologue ayant réalisé les tests :

Résultats des tests : prick test au PEG positif ☐ négatif ☐

Prick tests avec un médicament contenant du PEG positif ☐ négatif ☐, donner le nom du médicament :

- **Eruption retardée** après vaccination anti-COVID 19 à distance du site d'injection : préciser quel vaccin, quelle dermatose et son étendue

Fait à, le

Signature et tampon avec RPPS du médecin: